|  |  |
| --- | --- |
|  | **Année scolaire 2022-2023**  **Circonscription de** |

**ASSOUPLISSEMENT DE LA JOURNÉE SCOLAIRE DANS LE RESPECT   
DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS TROIS ANS**

**Cet assouplissement porte uniquement sur les heures de classe l'après-midi pour les enfants inscrits en classe de PS**

Cette demande est faite ***en accord avec la loi pour une école de la confiance*, *décret n° 2019-826 du 2 août 2019,***

***article R. 131-1-1 du code de l'éducation.***

Nom de la commune :

Nom de l'école :

Nom du directeur(trice) :

Nom de l'enseignant(e) :

**Nom de l'enfant :**

**Prénom** :

**Date de naissance :**

* Mon enfant relève de besoins particuliers (allergie, pathologie médicale déjà connue...) :  OUI  NON
* Une saisine de la MDPH\* est en cours (ou à prévoir) :  OUI  NON

\* Maison départementale des personnes handicapées

**L'organisation :**

Mon enfant mangera :  à la restauration scolaire  à la maison(ou en nourrice)

Je soussigné(e)

demande que l'enfant

soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école pendant les heures de classe de **l'après-midi** les jours suivants :

LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI

Fait à le

**Nom et signature des responsables\* :**

\* au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (article L.131-4 du code de l'éducation).

**Avis du directeur** après consultation des membres de l'équipe éducative :

**Date, signature et cachet du directeur de l'école** :

**Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale** :

Date de réception de la demande

**ACCORD** (tout nouvel aménagement, à la demande des responsables légaux ou de l'équipe enseignante, fera l'objet d'une réunion de l'équipe éducative)

**RESERVÉ** pour les motifs suivants, cette situation sera présentée en équipe éducative :

**Signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale :**

Fait à , le

L'inspecteur de l'éducation nationale,

Circonscription de